

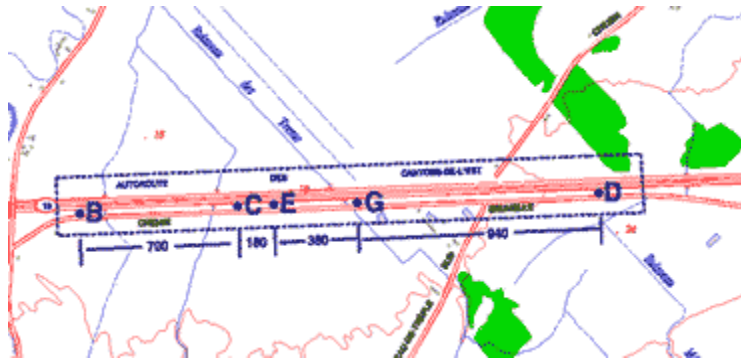
Chambly

Description

La base est constituée de cinq piliers en béton, d'une hauteur d'environ 1,4 m au-dessus du sol. Chacun des piliers a une base carrée de 1,5 m de côté, sur laquelle repose une colonne de 40 cm de diamètre pour les piliers E et G, et de 45 cm pour les piliers B, C et D. Au sommet de chaque colonne, une plaque d'acier inoxydable munie d'une vis permet d'installer un instrument par centrage forcé.

Accès et situation topographique

La base est située près de la limite sud de l'emprise de l'autoroute des Cantons de l'Est (no 10), à environ 5 km au sud-ouest de Chambly et à 12 km au sud-est de Brossard. Pour y accéder à partir de Montréal, empruntez l'autoroute 10 Est, puis la sortie 22 (Saint-Luc) et prenez la voie de desserte (boulevard Brunelle). Les piliers sont installés au nord de la clôture, entre l'autoroute et le boulevard Brunelle.



Propriétaire du site : ministère des Transports

Détermination des distances

Organisme :	Division des levés géodésiques, Géomatique Canada	
Instrument de mesure :	Mekometre Kern ME-5000	Précision : $\pm (0,2 \text{ mm} + 0,5 \text{ ppm})$

Détermination des altitudes

Organisme :	Direction de la référence géodésique	
Méthode :	Nivellement géométrique	Ordre : 2

Distances établies pour la base d'étalonnage de Chambly en 2000

Source : Division des levés géodésiques, Géomatique Canada

Du pilier	Au pilier	Différence d'altitude (m)	Distance selon la pente (m)	Écart-type (mm)
B 75K0138	C	- 0,716	699,9470	0,1
	E	- 0,883	880,0473	0,1
	G	0,177	1 259,9559	0,2
	D	4,780	2 200,4544	0,3
C 75K0139	B	0,716	699,9470	0,1
	E	- 0,167	180,1003	0,1
	G	0,893	560,0099	0,1
	D	5,496	1 500,5123	0,2
E 84K0510	B	0,883	880,0473	0,1
	C	0,167	180,1003	0,1
	G	1,060	379,9104	0,1
	D	5,663	1 320,4140	0,2
G 84K0511	B	- 0,177	1 259,9559	0,2
	C	- 0,893	560,0099	0,1
	E	- 1,060	379,9104	0,1
	D	4,603	940,5042	0,1
D 75K0140	B	- 4,780	2 200,4544	0,3
	C	- 5,496	1 500,5123	0,2
	E	- 5,663	1 320,4140	0,2
	G	- 4,603	940,5042	0,1

Note : il y a eu des déplacements d'environ - 0,6 mm au pilier B entre 1998 et 1999.